

Le Lien

SAINTE-MARIE-LA-MER

p.04/05

Le nouveau Conseil Municipal
de Sainte-Marie-la-Mer
2020-2026

p.06/07

Spécial Covid-19

p.13

Sécurité vacances





Éditorial

SOMMAIRE

■ Éditorial	page 3	■ Proximité	pages 12 / 13
■ Trombinoscope... du nouveau Conseil Municipal ..	pages 4 / 5	■ Action sociale	page 15
■ Spécial Covid - 19	pages 6 / 7	■ Primavera	page 16
■ Tempête Gloria 2019.....	page 8	■ Cadre de vie	page 17
Système d'alerte à la population	page 9	■ Associations.....	page 18
■ Les orgues de l'église de Sainte-Marie-la-Mer	pages 10 / 11	■ État-civil	page 19
		■ Les News	page 20



«Traverser la tempête et reprendre le cap.»

Si j'étais un capitaine au long cours je dirais que les mois de confinement que nous venons de traverser ont été une tempête durant laquelle il a fallu tenir bon, être à chaque instant attentifs et rester solidaires.

Par bonheur, notre navire est solide et ses membres d'équipage expérimentés. Avec Pierre ROIG et l'équipe municipale sortante nous avons travaillé main dans la main pour faire en sorte que notre Commune soit toujours plus proche de vous dans l'adversité.

Dès le 8 avril, une commande de 10 000 masques grand public a été passée. Devant la pénurie, nous avons donné la priorité à leur distribution en faveur des plus fragiles. Le 18 mai, chaque Sainte-Marinois était doté d'un masque.

Pendant ce temps, les services communaux étaient présents sur le terrain, ce que je souhaite souligner avec force. Les policiers municipaux ont joué un rôle primordial. Les agents du service jeunesse ont gardé les enfants des personnels soignants. Les agents de voirie ont assuré la propreté des espaces publics les plus fréquentés. Les agents d'accueil et d'état civil, n'ont pas cessé leur activité. De façon générale autour de la DGS et des chefs de service qui n'ont pas ménagé leur peine, le service public est resté debout, il s'est adapté et a été précieux dans la gestion de la crise.

Notre autre souci aura été de soutenir le monde économique. Nous avons travaillé de concert avec les commerces indispensables à la continuité de la vie et en particulier les commerces alimentaires : distribution de masques et de gants pour les personnels au contact du public, opérations de promotion et de communication via les réseaux sociaux, nettoyage des accès publics avec des produits de désinfection et surtout écoute et réactivité.

Sur ma proposition, des facilités seront accordées à tous les commerçants qui n'ont pas pu exploiter une terrasse située sur le domaine public. Cet été nous accorderons, là où c'est possible, des extensions de ces mêmes terrasses.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a également été sur tous les fronts. Il a assuré le lien avec les personnes seules, isolées ou malades. Il a organisé la distribution des denrées alimentaires et a aidé ceux qui se sont retrouvés sans rémunération du jour au lendemain.

De nombreux messages nous proposant de l'aide nous sont parvenus de la part de Sainte-Marinois. Je remercie à ce propos tous les bénévoles qui ont été de précieux coéquipiers.

Enfin, la sortie du confinement n'a pas été sans son lot de complexité mais là encore je veux rendre hommage à la grande réactivité et à l'efficacité de nos services. Les écoles ont été rouvertes en un temps record, dans le respect des consignes de sécurité. Le Préfet nous a accordé de son côté la réouverture des plages grâce à la présentation d'un dossier de qualité.

Toutefois ne nous méprenons pas. Si la tempête est passée, la mer n'est pas pour autant redevenue calme. De nombreuses incertitudes pèsent sur notre avenir proche. Qu'en sera-t-il de la saison touristique ? Pourrons-nous organiser des animations et lesquelles ? Le virus va-t-il revenir ? Dans quelles conditions pourrons-nous accueillir nos visiteurs ?

Ces interrogations qui sont actuellement au cœur de nos réflexions n'ont pour le moment pas de véritable réponse, mais ont des conséquences importantes pour les finances communales et pour l'économie de notre commune toute entière.

Là encore, nous nous adapterons, prenant les décisions qui s'imposent dans l'intérêt général.

Le temps sera alors venu de retrouver notre cap. Bien entendu, il nous faudra réévaluer à la lumière de la crise qui s'est installée, la faisabilité de nos projets et très certainement les replacer dans un agenda plus long. Soyez toutefois certains que je ne changerai ni de cap, ni de vision pour Sainte-Marie-la-Mer, c'est-à-dire celui d'un village à la plage qui conserve son âme et son identité, tout en proposant un cadre de vie de qualité. Ce projet « au long cours », demandera l'investissement sans faille de vos élus, mais aussi l'implication de tous dans le cadre d'une démocratie d'écoute et de proximité.

Le Maire,
Edmond JORDA

“

« Si tu veux construire un bateau, ne rassemble pas tes hommes et femmes pour leur donner des ordres, pour expliquer chaque détail, pour leur dire où trouver chaque chose... Si tu veux construire un bateau fais naître dans le cœur de tes hommes et femmes le désir de la mer »

Antoine de St Exupéry

Numéros Utiles

SERVICES MUNICIPAUX

- **Accueil Hôtel de ville**
Ouvert du lundi au jeudi : 9h/12h - 13h30/17h30 et le vendredi : 9h/12h - 13h30/17h
accueil@saintemarielamer.com
04 68 80 13 80
www.saintemarielamer.com
- **Mairie annexe (Oméga)**
04 68 61 54 83
mairie.annexe@saintemarielamer.com
- **Bibliothèque**
biblio@saintemarielamer.com
04 68 80 13 98
- **Point Information Jeunesse (PIJ)**
pij@saintemarielamer.com
04 68 80 13 86
- **Bureau du port**
04 68 80 51 02
info@portsaintemarie66.com
www.portsaintemarie66.com

- **Service des décès**
06 12 36 96 24

- **Police municipale**
04 68 80 13 81
pm@saintemarielamer.com

- **Office du Tourisme**
Centre Omega (plage)
tourisme@saintemarielamer.fr
04 68 80 14 00
www.saintemarielamer.fr

- **Services techniques**
04 68 63 86 87
technique@saintemarielamer.com

- **Végétaux et encombrants**
Téléphoner en mairie pour vous inscrire

- **Déchetterie**
06 33 72 67 03
Du lundi au samedi : 8h30/12h et 14h/17h. Dimanche : 8h30/12h

- **Crèche**
04 68 08 45 04
saintemarie@bebebiz.fr

ÉCOLES

- **École maternelle Charles Perrault**
04 68 80 14 04
- **École élémentaire Jules Ferry**
04 68 80 13 87

SERVICES

- **La Poste** : Rue des Mimosas
04 68 80 47 80
- **EDF** : 0 800 123 333
- **SAUR (Service des eaux)** :
04 68 84 08 66
- **PMMCU - Direction des collectes et valorisations des déchets** :
04 68 08 63 40
- **Collectes ordures ménagères** : le mardi
- **Tri sélectif** : un jeudi sur deux
- **Assistants Sociales** :
un RDV peut être obtenu en mairie de S^{te} Marie en téléphonant à Canet : 04 68 73 63 10

Trombinoscope de vos élus

Le conseil municipal de Sainte-Marie-la-Mer 2020-2026

Élue depuis le 15 mars 2020, la liste « Sainte-Marie Équilibre 2020 » a pu officiellement élire Edmond JORDA maire le samedi 23 mai, lors d’une séance du conseil municipal à huis clos (retransmise en direct sur les réseaux sociaux).
L’ensemble de la liste ayant été élue, elle est composée de 8 adjoints, 18 conseillers municipaux et de 2 conseillers municipaux suppléants autour du nouveau maire.



Edmond JORDA
43 ans, Maire



Jean SOURRIBES
69 ans,
1er Adjoint,

*Gestion des Services
Techniques, Travaux,
Espace Verts*



Christine MEYA,
56 ans,
2ème Adjointe,

*Finances, Ressources
humaines, CLECT*



Francis BRUNET
71 ans,
3ème Adjoint,

*Culture, Patrimoine,
Animations*



Marguerite VALETTE
66 ans,
4ème Adjointe,

*Affaires scolaires et
périscolaires*



Alexandre LECAT
43 ans,
5ème Adjoint,

*Aménagement urbain,
PLU, DICRIM, PCS,
Gestion des déchets*



Paule BOBO SENYORICH,
62 ans,
6ème Adjointe,

*Action sociale, Portage de
repas, Santé*



Nicolas FIGUERES,
46 ans,
7ème Adjoint,

*Port, Sous-traité de plage,
Bureau d'Information
Touristique*



France LEROY PERALS,
47 ans,
8ème Adjointe,

*Point Jeunesse, Accueil de
loisirs, Conseil municipal
des enfants, Junior
Association*



Charles DURAND
66 ans,
Conseiller Municipal délégué

*Agriculture, Commerce et
Artisanat, Marchés de pleins air
et forains, Hydraulique*



Josie ORIO
72 ans,

Seniors



Eric TALAVAN
45 ans,

Événements culturels



Sandrine LOZANO
47 ans,
Conseillère Municipale
déléguée

*Environnement,
Agenda 21,
Parc Naturel Marin*



Jean Pierre PEREZ
35 ans,

Associations sportives



Odile LOOBUYCK TETART
61 ans,
Conseillère Municipale
déléguée

Vie associative



Pierre ROIG
70 ans,

*Camping municipal,
Fleurissement,
Cimetière*



Véronique BONIFASSY
60 ans,

*Bien-être animal,
Petite enfance*



Jean Louis BONNES
64 ans,

*Assurances,
Commissions de sécurité,
Culture et Patrimoine*



Sonia CLASTRIER
41 ans,

*Point Jeunesse,
Accueil de loisirs*



Julien TRESSENS
30 ans,

Agriculture, Hydraulique



Marion TALAYRACH
40 ans,

Marinade



Jacques MOTLLO
65 ans,

*Accessibilité (AD'AP),
Bulletin communal*



Angélique BOUCHARD
38 ans,

*Téléthon,
Action sociale*



Jean Luc VERGES
62 ans,

Anciens combattants



Dominique FENOLLAR
63 ans,

Vie associative



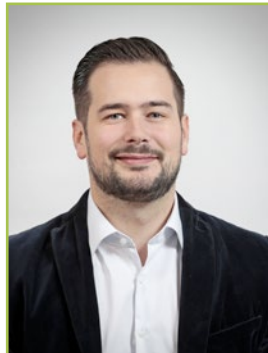
David ALDA
39 ans,
Pluvial,

*Conseil Municipal des enfants,
Associations sportives*



Chrystelle BULOT FONT
45 ans,

Petite enfance



Alexandre TABARY
31 ans,

*Conseiller Municipal
suppléant*



Sophie ROCHE
47 ans,

*Conseillère Municipale
suppléante*

Covid-19

SPÉCIAL

Social

> Dès les premiers jours du confinement, la Commune, par le biais de son CCAS présidé par Paule BOBO-SENYORICH, a apporté son aide aux personnes les plus vulnérables (malades, âgées, handicapées)

La commune a répondu à l'urgence d'approvisionner gratuitement l'ensemble des Sainte-Marinois en masque aux normes AFNOR.

Le Maire a passé une commande de 10 000 masques sans délais dès le 8 avril.

Les élus ont souhaité donner la priorité à la distribution des masques vers les personnes âgées (+ 70 ans) et vulnérables. Une première livraison a été distribuée directement au domicile de nos aînés par les élus et les bénévoles. Les personnes à risque ont bénéficié de cette première livraison après inscription à la mairie.

Les livraisons d'une deuxième puis d'une troisième vague de masques, quelques jours plus tard, a permis d'approvisionner l'ensemble des Sainte-Marinois.

Enfin, une permanence à l'Oméga a été tenue durant la semaine de l'Ascension pour remettre des masques aux enfants, sur présentation des pièces justificatives.

Un deuxième masque est disponible à l'Oméga pour les Sainte-Marinois qui le désirent. Ils sont disponibles auprès de la mairie annexe aux horaires d'ouverture sur présentation des pièces justificatives (carte d'identité, justificatif de domicile et livret de famille pour les enfants).



Sécurité

> La police municipale a été, présente 7j/7 pendant les deux mois du confinement.

Elle a été en première ligne, organisant des patrouilles régulières sur le baladoir et des contrôles quotidiens afin d'assurer le respect du confinement.

Les agents ont été également le lien direct entre la population et la mairie, répondant aux nombreuses sollicitations des Sainte-Marinois.

Animations



La commune a dû réinventer une manière d'animer la station à distance (apprentissage de la sardane, organisation de quiz musicaux, lecture pour enfants, cours de yoga...), sur le réseau social Facebook.

Écoles

> Cette grave crise sanitaire nous a obligés à fermer, dès le 15 mars, toutes les écoles et c'est sur la base du volontariat souhaité par l'inspection académique, qu'un service de garde s'est mis en place pour les enfants des personnels de santé et de sécurité.

Mise en place du protocole sanitaire pour la réouverture de l'école du 12 MAI au 22 JUIN.



C'est grâce à la responsabilité et au dynamisme de la mairie et de tous les enseignants, que notre commune est devenue pôle d'accueil pour la circonscription Littoral.

La mairie a mobilisé les grands moyens afin que le personnel de santé et de sécurité puissent travailler en toute sérénité. En effet, l'accueil périscolaire a été assuré dès 7H30 le matin et jusqu'à 18H30 le soir, les animateurs du centre de loisirs ayant tous répondu présents.

Les classes ont été réorganisées (le matériel éducatif a été bâché, les bureaux espacés, un plan de circulation a été créé).

Le nettoyage des classes est essentiel et c'est grâce à la compétence et le dévouement de notre équipe du pôle ménage et des ATSEM, que toute cette logistique a pu être mise en place :

- une désinfection et un ménage ont été faits le soir après l'école.

- Une équipe passe nettoyer les toilettes, WC, robinetterie, poignées de portes, sols, trois fois par jour.

Des tenues complètes sont à la disposition des agents pour les tâches délicates (visières, gants, surblouses). Chaque classe est équipée de distributeur de lotion hydro-alcoolique, d'essuie-mains jetables.

La cantine reste fermée. Pour les demi-pensionnaires, les parents sont tenus de préparer un pique-nique qui est pris en fonction du temps, soit dans une salle, soit dans la cour de récréation, toujours à distance des camarades.

Il n'y a pas de ramassage scolaire.

Le périscolaire reste maintenu dès 7h30 le matin et le soir jusqu'à 18h30.



Services techniques

Durant cette période, les agents de voirie de Perpignan Méditerranée Métropole ont assuré la collecte des déchets dans le respect des règles sanitaires.

Les balayeuses ont continué le nettoyage des rues du village sans aucune baisse d'activité.

Enfin, une désinfection à base de produit biologique, a été réalisée devant les devantures des commerces recevant du public afin de garantir une sécurité sanitaire aux usagers.



Communication

Durant les deux mois de confinement, les administrés ont été informés régulièrement par les réseaux sociaux et le site internet de la commune sur l'évolution de l'épidémie et sur toutes les actions mises en place pour protéger les populations.



Bilan tempête Gloria

22 JANVIER 2020

Gestion de la crise

Dans la nuit du 22 au 23 janvier, et suite aux intempéries, le maire a pris la décision de déclencher le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et de fermer les écoles au vu du risque important de débordement de la Têt.

Les élus et les agents communaux se sont relayés pendant trois jours afin de coordonner les actions des pompiers, gendarmes, policiers municipaux et agents techniques avec les services de la préfecture des Pyrénées-Orientales.

La commune a tenu informés ses administrés par le biais des réseaux sociaux et du système d'alerte mis en place depuis plusieurs années.

Le PCS a été déclenché le mercredi 22 janvier à 21h00 et a été levé le vendredi 24 janvier à 14h00.



Nettoyage solidaire

Après la tempête Gloria qui a touché la plage de Sainte-Marie-la-Mer les 21, 22 et 23 janvier derniers, la mairie a fait appel à la solidarité de ses administrés et de toute personne voulant aider au nettoyage de la plage. Plusieurs tonnes de déchets ont pu être collectés durant les deux week-ends où cette opération a été conduite.



Visite du préfet



Le préfet est venu le 29 janvier sur la commune constater les dégâts occasionnés par la tempête Gloria, notamment au port et à la plage.



Des lycéens de Perpignan sur les plages

Les élèves de seconde 2 et seconde 13 du lycée Picasso de Perpignan sont ravis et fiers d'avoir participé au nettoyage de la plage sud (après le Port de Sainte-Marie) le 5 février dernier. Béatrice CLAUSTRE et Nathalie AVELLANEDA, leurs professeurs, n'ont pas hésité à proposer aux jeunes lycéens cette démarche écocitoyenne à la suite de la tempête Gloria. Les jeunes ont ainsi pu collecter plus de 200 kilos de déchets plastiques.

Inscription au

Système d'Alerte à la Population

Dispositif d'alerte téléphonique et de repli en cas de risque majeur à Sainte Marie la Mer

La Mairie de Sainte Marie la Mer vient de se doter d'un système d'alerte à la population appelé « Contact Every One ».

Cet outil, gratuit, sera piloté par la Mairie et permettra aux habitants de la commune d'être alertés en cas d'événements d'urgence ou de danger.

Pour assurer la meilleure qualité du service, la municipalité met à la disposition de chaque foyer une fiche personnelle de renseignements.

Chacun pourra ainsi s'enregistrer, directement et confidentiellement, par courrier ou à l'accueil de la mairie au moyen de la présente fiche.

Un nouvel outil pour votre Sécurité.



IMPORTANT : Ne pas se réinscrire si vous avez déjà répondu à la fiche personnelle de renseignements

FICHE PERSONNELLE DE RENSEIGNEMENTS

NOM

Prénom

Adresse

Mail

Téléphone

Date et Signature :

Mobile

Secteur

PLAGE / VILLAGE

Nombre de personnes au foyer :



J'accepte que ces données soient utilisées uniquement dans le cadre de la création d'un fichier destiné à prévenir la population de Sainte Marie la Mer en cas d'alerte ou à des fins administratives (démarches entreprises par l'utilisateur).

Contacts :

Hôtel de Ville

Place de la Mairie

66470 Sainte Marie la Mer

Tél : 04 68 80 13 80

cabmaire@saintemarielamer.com

Formulaire à remplir et à remettre à l'accueil de la mairie et de la mairie annexe ou bien à nous renvoyer par courrier ou par mail



Les orgues de l'église de Sainte-Marie-la-Mer

Le titre de cet article peut surprendre, en effet ces orgues qui nous intéressent ont disparu depuis longtemps, si tant est qu'elles aient existé.

Le seul souvenir qu'elles aient laissé se trouve dans un document des archives départementales des P.O sous la côte G.874, daté du 10 avril 1421.

Ce texte est un contrat passé entre le facteur d'orgues, Père Graynena, et la communauté de Sainte-Marie-la-Mer représentée par le Batlle Johan Puex, le consul Andreu Esteve et quatre habitants du village.

> RAPPELS HISTORIQUES :

En l'an 1421, les habitants de Ste-Marie-la-Mer sont sous la souveraineté du roi Alphonse V surnommé le Magnanime, à cause du faste de sa cour. Leur seigneur est Pierre III de Fenouillet, vicomte d'Ille et de Canet et Arnauld Dez Volo est le châtelain du château de Canet. Le Capbreu de 1446 désigne soixante-sept possesseurs de biens et grâce à ce texte on peut estimer la population du village en 1421 à environ 400 personnes.

En ce début du XV^es, le pays catalan donne une impression de prospérité due à une importante production agricole et industrielle.

> L'ORGUE AU MOYEN AGE :

L'orgue en tant qu'instrument aurait été inventé par un Grec Ctesibios au III^es avant J-C. Cet instrument à vent sera utilisé dans la chrétienté occidentale à partir du XI^es et sera admis à l'exclusion de tout autre instrument pour l'office (Concile de Milan 1287).

A l'origine l'orgue était portable. Il était muni de deux rangées de tuyaux à bouche actionnés de la main droite par les touches et une soufflerie alimentée par la main gauche. Au XV^es, cet instrument dans sa forme portable évolue et se développe obligeant les utilisateurs à le poser tel un meuble, d'où son appellation de positif. L'organiste s'assoie devant l'instrument et un aide est chargé d'actionner les soufflets à l'arrière de l'instrument.

> CONTRAT POUR LA FABRICATION DES ORGUES :

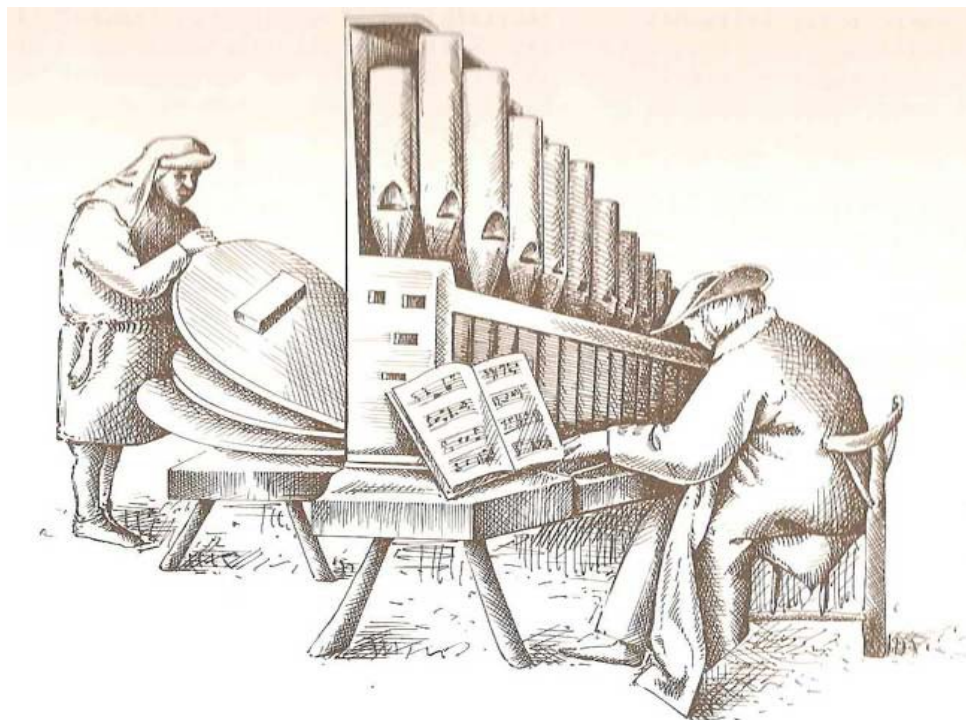
Le texte, en catalan, auquel nous nous intéressons est un contrat par lequel le facteur d'orgue Pere Graynena « se oblige » : s'engage à faire les orgues de Sta Maria della Mar.

Père Graynena est un facteur d'orgues barcelonais, il a déjà travaillé dans le Roussillon puisqu'il fait référence dans ce document à l'orgue de la Real à Perpignan et il aurait été pressenti pour réaliser celui de l'église de St Mathieu.

Il présente son projet au « Balle » du lieu Johan Puex qui est accompagné du Consul Andreu Esteve ainsi que de Bernat Cabestany, Matheu Berns, Johan Espayoll et Johan Beris « tots del dit lloch » ce groupe s'engage à payer la somme de 60 florins coût de la réalisation.

Après l'introduction suivent plusieurs paragraphes où le facteur d'orgue énonce ses engagements :

Les orgues seront bien œuvrées et bien finies tant en bois qu'avec les autres matériaux.



« ORGUE DU MOYEN AGE »

Le jeu des orgues (ensemble des tuyaux de même forme et de timbres identiques) sera composé de 35 semitons et bourdons, bien abrégés et doux de son. Les « manxes » : soufflets seront tels qu'un « Fadri » : jeune homme, puisse les actionner sans aucune fatigue et donner le souffle nécessaire au jeu de l'orgue.

Le « Salmer » ou caisse du vent sera bien exécuté, pouvant s'ouvrir et se fermer grâce à des charnières. La caisse sera en chêne des Flandres. Les canons (tuyaux) seront d'étain fin et brunis aux extrémités et ceux du milieu seront de plomb pour que cet instrument ait la meilleure mélodie.

Les voix de l'orgue auront toutes ces quatre propriétés qui appartiennent aux voix. Premièrement, grosses et pleines selon la puissance. Deuxièmement, bien proportionnées afin qu'elles soient entendues de tous côtés, les mineures ne couvriront pas les premières ni ne les cacheront. Troisièmement, elles seront bien claires et bien distinctes. Quatrièmement, finies à l'appréciation (a juhi) d'experts ou de joueurs qui s'y connaissent.

P. Graynena s'engage à ce que ces orgues aient seulement « mitg palm » de moins (soit 10 cm.) que les orgues de la Real. Enfin il s'engage à ce que ces orgues aient la même forme et la même taille que celles de Notre Dame du Pont. Dans ce même paragraphe P.Graynena précise qu'un expert (mestra) ou un joueur (sonador) examine l'ouvrage et le reçoive comme conforme et si la qualité du travail ne convient pas les preneurs pourront refuser les orgues qui doivent être livrées aux risques du fabricant en l'église de Ste-Marie-la-Mer à la St Jean de juillet. Enfin, le prix de cette œuvre se monte à 60 florins. Le contrat fut présenté le 10 avril 1421 et le 13 février 1422 le contrat fut conclu.

Ce document est la seule trace du travail de Pere Graynena, il est fort probable que la commande ait été exécutée. Ces orgues ne sont pas les seules à avoir laissé un souvenir dans les archives départementales : les orgues de Baixas(1450), Millas (1456), La Real(1435) St Mathieu (1498) ne sont plus en place, seuls vestiges de la fin du XV^es début XVI^es les volets peints des orgues de la cathédrale St Jean de Perpignan mais cet ouvrage exceptionnel n'a absolument rien de commun avec la modestie de l'instrument commandé par les Sainte-Marinois de l'époque.

> LES HARMONIUMS DE XIX^eS ET XX^eS DE STE-MARIE-LA-MER.

Nos recherches sur l'œuvre de P. Graynena nous ont conduits à la découverte d'autres instruments dédiés au service de la musique religieuse et qui ont accompagné les cérémonies de l'église de notre village : l'harmonium.

Cet instrument à anches libres à clavier et à soufflerie fonctionne grâce à deux soufflets actionnés en alternance par les pieds. A la différence de l'orgue, l'harmonium n'a pas de tuyaux et possède un nombre variable de registres, il remplacera l'orgue dans les cérémonies religieuses et sera tout comme l'orgue la voix qui dialogue avec le chant des paroissiens.



« DERNIER HARMONIUM DE STE-MARIE-LA-MER »

Un premier harmonium apparaît dans les archives communales en 1864. Une dizaine d'années après le coup d'état de Napoléon III, la commune de Ste-Marie-la-Mer a comme maire Gérard D'Oms. Ce dernier signe un « Traité relatif à l'acquisition d'un orgue » auprès d'Emile Clergeau, Margaine et Cie. Cette commande concerne « Un bon orgue à quatre jeux, cinq octaves, trémolo, céleste avec clavier transpositeur, destiné à l'enseignement du chant dans l'école primaire et à donner plus d'éclat aux cérémonies sacrées. »

Le coût se monte à 668 francs, payables en cinq ans, l'acte porte la date du 17 janvier 1864. Cette affaire a tout l'air d'avoir été conclue.

En parcourant l'inventaire des biens dépendant de la fabrique de la paroisse de Ste-Marie-la-Mer, dressé le 14 février 1906 (suite à la séparation de l'Eglise et l'Etat) à la rubrique tribune nous relevons la mention « un harmonium en mauvais état dont la propriété est revendiquée par la commune de Ste-Marie-la-Mer ». L'instrument acquis quarante ans avant avait donc subi l'outrage du temps.

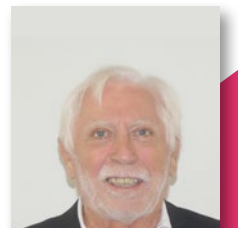
Continuant nos recherches, sachant qu'un harmonium, dans les années 60, accompagnait les prières des fidèles dans l'église, avec comme organiste M. Hospital, nous avons pu examiner un autre instrument déposé au presbytère. Ce dernier porte la marque de « J. Richard et Cie Etrepagny Eure ». Jules Richard, à ses débuts, s'était associé à Couty, facteur d'orgues.

En 1886, J. Richard délocalise son entreprise à Etrepagny où elle durera jusqu'en 1957.

Ce dernier harmonium a du être acquis début XX^es, en remplacement de celui de 1864, en mauvais état en 1906.

> EN CONCLUSION

De l'orgue de Père Graynena à l'harmonium de J. Richard remplaçant le Clergeau, nous avons survolé ces années où les habitants de Ste-Marie-la-Mer avec leur clergé voulaient donner un éclat particulier aux cérémonies religieuses de la communauté. Le souffle et la voix de l'orgue du XV^es, la tonalité particulière à l'harmonium du XIX^es ont participé à donner une certaine poésie ainsi qu'une solennité qui étaient de mise dans les cérémonies des siècles passés.



Francis BRUNET
Adjoint,
Culture, Patrimoine,
Animations

Proximité



Déclaration de brûlage de végétaux dans les P.O.

L'emploi du feu pour brûler des végétaux sur pied ou coupés dans les espaces naturels ou agricoles est une pratique qui demande à être employée avec précaution dans nos régions où le risque d'incendie est important.

Cette pratique est règlementée dans notre département par un arrêté préfectoral : arrêté préfectoral n°2013238-0011 du 26 août 2013.

Cette réglementation demande, en dehors de la période stricte d'interdiction (période estivale), que toute opération de brûlage d'une ampleur significative fasse l'objet d'une déclaration.

L'intérêt principal de cette mesure, au-delà de son rôle préventif évident, est d'éviter aux services d'incendies d'engager des moyens sur un feu qui leur aurait été signalé alors que l'opération de brûlage en cours est encadrée...

Pour faire votre déclaration : <https://www.autorisation-brulage66.com>

COLLECTE DES VÉGÉTAUX

La collecte des végétaux se fait une fois par semaine.

Pour que vos végétaux soient débarrassés, il faut impérativement s'inscrire auprès de l'accueil de la mairie.

Les végétaux devront alors être déposés la veille au soir du ramassage devant votre domicile. Il est important de connaître les consignes :

Les branches recoupées à 1m50 et ligotées en fagots.

Le reste dans des sacs : pas de vrac
La taille totale ne doit pas dépasser 2 m³

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La collecte des encombrants se fait une fois par mois.

Comme pour les végétaux, l'inscription se fait auprès du service accueil de la mairie.

Lorsque la mairie vous aura donné la date, déposez seulement la veille au soir du ramassage les encombrants devant chez vous.

Les gravats, déchets de chantier ou spéciaux (par exemple bouteilles de gaz ou pneus) ne seront pas collectés tout comme les encombrants dont une des mesures dépasse 2 mètres.

Contact : 04 68 80 13 80

Mail : accueil@saintemarielamer.com

Entretien de parcelles

Rappel des règles incombant aux particuliers concernant les plantations, l'élagage et l'abattage des arbres et haies, en bordure de propriété et du domaine public.

Les haies et buissons des propriétés privées qui bordent les routes peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité en diminuant la visibilité pour les usagers des routes, piétons et automobilistes. Afin d'éviter des accidents, la commune rappelle aux propriétaires qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies.

Les arbres, branches et racines doivent être coupés à l'aplomb de ces voies par le propriétaire et ne doivent en aucune façon empiéter sur le domaine public. (Article R 116-2-5° du code de la voirie routière)

Entretien de parcelle non bâtie en zone urbaine

Avant la période à risque qui est du 1er juin au 30 septembre les propriétaires devront veiller à ce que les terrains non bâtis situés à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50m des habitations soient entretenus et maintenus en état débroussaillé, afin de limiter les conséquences de la propagation d'un incendie.

Si vous ne faites pas de débroussaillage et l'entretien, le maire peut faire exécuter d'office les travaux à vos frais. Vous risquez par ailleurs une amende administrative pouvant aller jusqu'à 30 € par m² non débroussaillé.



A noter :
En cas de non-respect des règles de débroussaillage, votre assureur peut appliquer une franchise supplémentaire de 5000 € si des dommages ont été causés par un incendie.

Sécurité vacances

En résumé, l'opération tranquillité vacances permet aux personnes qui partent en vacances de bénéficier d'une surveillance de leur domicile durant leur absence. Celle-ci est assurée par la police municipale. Cette assistance des forces de l'ordre est entièrement gratuite. Elle peut être demandée pour toute absence prolongée et n'est plus limitée aux vacances d'été ou aux vacances scolaires.

Concrètement, les policiers municipaux seront amenés à surveiller le domicile des vacanciers dans le cadre de leurs patrouilles quotidiennes. S'ils relèvent une entrée par effraction ou un cambriolage, les forces de

l'ordre contactent alors l'occupant du logement pour lui signaler le problème au plus vite et lui permettre d'agir en conséquence : dépôt de plainte, signalement du sinistre à l'assureur, réparation des portes, serrures et/ou fenêtres, etc.

Le cas échéant, les forces de l'ordre peuvent bien entendu interpellé un cambrioleur en flagrant délit d'effraction. Néanmoins, l'opération tranquillité vacances n'a pas vocation à assurer une surveillance constante du domicile des vacanciers.



FORMULE D'INSCRIPTION

Les vacanciers peuvent remplir un formulaire qu'ils téléchargent sur le site de la commune et le déposent au bureau de la Police Municipale, ou tout simplement se présenter au bureau et effectueront l'inscription avec l'agent de Police Municipale.

RETOUR AU DOMICILE ET FIN DE L'OPÉRATION.

L'opération tranquillité vacances prend fin au retour des habitants à leur domicile. Il n'est pas possible d'y avoir recours pour le faire surveiller pendant les heures de travail par exemple.

Si les vacanciers reviennent chez eux à la date indiquée lors de l'inscription, la surveillance prendra simplement fin comme prévu. En cas de retour anticipé, les habitants doivent le signaler à la police municipale sans attendre.

Opération tranquillité seniors

Les personnes âgées se révèlent très sensibles au sentiment d'insécurité. C'est pourquoi avec le souci constant de préserver la cohésion sociale et de garantir la sécurité « partout et pour tous » l'opération tranquillité seniors est en place sur l'ensemble de la commune.

Ce dispositif global est spécifiquement dédié à la préservation de la tranquillité des seniors.

Le recensement des personnes concernées.

Le maire s'appuie sur le registre communal du « plan canicule », établi sur la base du volontariat et peut croiser les données avec d'autres registres existants tels que le fichier des listes électorales, le fichier des allocataires pour l'autonomie (APA).

Toute personne âgée isolée peut, sur la base du volontariat, se signaler au service de la Police Municipale ou télécharger le formulaire d'inscription sur le site de la commune. Une attention particulière leur sera apportée.



Rejoignez vos voisins vigilants gratuitement.

Actuellement, il y a plus de 40 voisins vigilants sur la commune et plusieurs référents par quartiers. Un système fonctionne avec des alertes par SMS (voisins/mairie), un annuaire des voisins, un journal du quartier et des petites annonces... N'attendez plus et rejoignez vos voisins.

Se réunir est un début ; rester ensemble est un progrès ; travailler ensemble est la réussite.

<https://www.voisinsvigilants.org>

Calendrier des collectes 2020

Collectes des bacs verts
Collectes des bacs jaunes

JANVIER		FEBVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET		AOUT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE	
ME	1	SA	1	DI	1	ME	1	VE	1	LU	1	ME	1	SA	1	MA	1	JE	1	DI	1	MA	1
JE	2	DI	2	LU	2	JE	2	SA	2	MA	2	JE	2	DI	2	ME	2	VE	2	LU	2	ME	2
VE	3	LU	3	MA	3	VE	3	DI	3	ME	3	VE	3	LU	3	JE	3	SA	3	MA	3	JE	3
SA	4	MA	4	ME	4	SA	4	LU	4	JE	4	SA	4	MA	4	VE	4	DI	4	ME	4	VE	4
DI	5	ME	5	JE	5	DI	5	MA	5	VE	5	DI	5	ME	5	SA	5	LU	5	JE	5	SA	5
LU	6	JE	6	VE	6	LU	6	ME	6	SA	6	LU	6	JE	6	DI	6	MA	6	VE	6	DI	6
MA	7	VE	7	SA	7	MA	7	JE	7	DI	7	MA	7	VE	7	LU	7	ME	7	SA	7	LU	7
ME	8	SA	8	DI	8	ME	8	VE	8	LU	8	ME	8	SA	8	MA	8	JE	8	DI	8	MA	8
JE	9	DI	9	LU	9	JE	9	SA	9	MA	9	JE	9	DI	9	ME	9	VE	9	LU	9	ME	9
VE	10	LU	10	MA	10	VE	10	DI	10	ME	10	VE	10	LU	10	JE	10	SA	10	MA	10	JE	10
SA	11	MA	11	ME	11	SA	11	LU	11	JE	11	SA	11	MA	11	VE	11	DI	11	ME	11	VE	11
DI	12	ME	12	JE	12	DI	12	MA	12	VE	12	DI	12	ME	12	SA	12	LU	12	JE	12	SA	12
LU	13	JE	13	VE	13	LU	13	ME	13	SA	13	LU	13	JE	13	DI	13	MA	13	VE	13	DI	13
MA	14	VE	14	SA	14	MA	14	JE	14	DI	14	MA	14	VE	14	LU	14	ME	14	SA	14	LU	14
ME	15	SA	15	DI	15	ME	15	VE	15	LU	15	ME	15	SA	15	MA	15	JE	15	DI	15	MA	15
JE	16	DI	16	LU	16	JE	16	SA	16	MA	16	JE	16	DI	16	ME	16	VE	16	LU	16	ME	16
VE	17	LU	17	MA	17	VE	17	DI	17	ME	17	VE	17	LU	17	JE	17	SA	17	MA	17	JE	17
SA	18	MA	18	ME	18	SA	18	LU	18	JE	18	SA	18	MA	18	VE	18	DI	18	ME	18	VE	18
DI	19	ME	19	JE	19	DI	19	MA	19	VE	19	DI	19	ME	19	SA	19	LU	19	JE	19	SA	19
LU	20	JE	20	VE	20	LU	20	ME	20	SA	20	LU	20	JE	20	DI	20	MA	20	VE	20	DI	20
MA	21	VE	21	SA	21	MA	21	JE	21	DI	21	MA	21	VE	21	LU	21	ME	21	SA	21	LU	21
ME	22	SA	22	DI	22	ME	22	VE	22	LU	22	ME	22	SA	22	MA	22	JE	22	DI	22	MA	22
JE	23	DI	23	LU	23	JE	23	SA	23	MA	23	JE	23	DI	23	ME	23	VE	23	LU	23	ME	23
VE	24	LU	24	MA	24	VE	24	DI	24	ME	24	VE	24	LU	24	JE	24	SA	24	MA	24	JE	24
SA	25	MA	25	ME	25	SA	25	LU	25	JE	25	SA	25	MA	25	VE	25	DI	25	ME	25	VE	25
DI	26	ME	26	JE	26	DI	26	MA	26	VE	26	DI	26	ME	26	SA	26	LU	26	JE	26	SA	26
LU	27	JE	27	VE	27	LU	27	ME	27	SA	27	LU	27	JE	27	DI	27	MA	27	VE	27	DI	27
MA	28	VE	28	SA	28	MA	28	JE	28	DI	28	MA	28	VE	28	LU	28	ME	28	SA	28	LU	28
ME	29	SA	29	DI	29	ME	29	VE	29	LU	29	ME	29	SA	29	MA	29	JE	29	DI	29	MA	29
JE	30	LU	30	ME	30	JE	30	SA	30	MA	30	JE	30	DI	30	ME	29	VE	30	LU	30	ME	30
VE	31			MA	31			DI	31			VE	31	LU	31			SA	31			JE	31
JANVIER		FEBVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET		AOUT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE	

Ste Marie

Téléchargez l'application "Perpignan Méditerranée Métropole" pour smartphones et tablettes et accédez à toutes les informations dans la rubrique "Déchets"

Action sociale

La navette gratuite

Le CCAS met en place une navette (petit bus de 9 personnes) gratuite pour faciliter le déplacement des personnes ne disposant pas de moyens de locomotion. Elle est en service à titre expérimental depuis le 1^{er} juillet 2020.

Horaires de circulation :

Lundi et mercredi 8h30/12h00 et 14h00/17h00
Vendredi et samedi : 8h00 / 12h00

Pour profiter de ce service, il vous suffit de vous trouver sur le trajet et de vous signaler auprès du chauffeur.

Lundi / Mercredi :

8h30 : Ligne 1 – Secteur Nord
9h10 : Ligne 2 – Secteur Centre
9h50 : Ligne 3 – Secteur Sud
14h00 : Ligne 2 – Secteur Centre
14h40 : Ligne 3 – Secteur Sud
15h45 : Ligne 1 – Secteur Nord

Vendredi/Samedi :

8h00 : Ligne 1 – Secteur Nord
8h40 : Ligne 2 – Secteur Centre
9h20 : Ligne 3 – Secteur Sud
10h30 : Ligne 1 – Secteur Nord

Appel à Candidature pour Chauffeur bénévole
Mail : cabmaire@saintemarielamer.com

Ligne 1 - Secteur Nord



Ligne 2 - Secteur Centre



Ligne 3 - Secteur Sud



Paule BOBO SENYORICH
Adjointe, Action sociale,
Portage
de repas, Santé

Portage de repas

La mairie souhaite mettre en place le portage de repas à domicile. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître auprès des services au : 04 68 80 13 80 / 04 68 61 54 83

Canicule... Comprendre et Agir

En cas de déclenchement d'un plan canicule par le préfet, les personnes isolées peuvent être contactées par le service social, afin de s'assurer de leur bien-être.

Cette mesure préventive ne se substitue pas à la vigilance des proches et du voisinage, ni aux précautions quotidiennes :
BOIRE régulièrement avant d'avoir la sensation de soif.
SE RAFRAICHIR (brumisateurs, bains, douches, ventilateur, lieux climatisés)
SE PROTÉGER du soleil
VENTILER son habitation aux heures les plus fraîches

Vous êtes isolés ? pour être contacté par le CCAS :

- Appelez la mairie pour laisser vos coordonnées : 04 68 80 13 80 / 04 68 61 54 83
- Remplir le bulletin ci-joint et le déposer en mairie ou mairie annexe (Oméga).



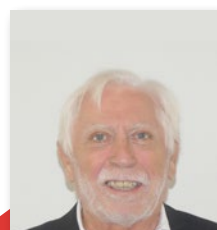
Bulletin plan canicule

Nom / Prénom :
Adresse :
Téléphone :
Mail :

Nouvelles de la Primavera

Après les semaines particulières que nous venons de passer, la vie reprend son cours. Nous avons dû annuler les trois dernières représentations de la Primavera 2020. Nous espérons que ni vous ni personne de vos proches n'a été atteint par l'épidémie. Les nouvelles qui se veulent rassurantes nous permettront de nous projeter dans l'avenir avec un optimisme rassuré. Vous avez été privés des trois dernières séances. L'équipe de la Primavera a réfléchi pour trouver une solution à cette situation exceptionnelle. Le remboursement simple n'étant pas possible règlementairement puisque nous sommes en régie municipale, restait la solution que vous connaissez sûrement tous et toutes : « l'avoir ».

Ainsi les spectateurs qui avaient pris un abonnement pour la saison 2020 seront crédités de 30 € pour 2021. Les autres personnes qui avaient réservé des places sans abonnement pourront bénéficier d'une « gratuité » au prorata des places achetées. Nous sommes en négociation avec les troupes qui ont annulé, par force, leur spectacle pour savoir si elles peuvent revenir en 2021. Nous comptons sur votre bienveillance et ne doutez pas de notre volonté de continuer à donner de la joie et de l'espérance.



Francis BRUNET
Adjoint,
Culture, Patrimoine,
Animations

Amélioration du cadre de Vie

Le fleurissement de la commune pour la saison estivale

Les agents techniques ont installé aux divers endroits de la commune les jardinières, chères aux Saint-Marinois, qui embelliront notre commune jusqu'à l'automne.

Une attention particulière a été apportée à l'avenue des Marendes, avec l'ajout d'une dizaine de « Pots-Jardinières ».



Lutte contre les déjections canines

Une ville accueillante commence par des rues propres et sans déjections canines.

Dans certaines rues de la commune, ce problème est récurrent, induisant mauvaises odeurs, manque d'hygiène ainsi qu'une dégradation notable du cadre de vie.

Malgré une campagne de prévention, les propriétaires de chiens sont aujourd'hui « plus qu'invités » à faire preuve de savoir-vivre et de civisme en ramassant les déjections canines de leurs compagnons à 4 pattes, sous peine de poursuites.

A partir de ce jour, suite aux plaintes de très nombreux Saint-Marinois lassés par l'incivilité de certains propriétaires de chiens, la municipalité

a demandé à la police municipale de verbaliser systématiquement ce type de comportement.

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les stades, les jeux d'enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Rappel utile, les chiens sont interdits sur les plages.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute partie du domaine public communal. Vous trouverez des « sacs à crottes » dans les distributeurs repartis sur le territoire.

En cas de non-respect de l'interdiction, le contrevenant est passible d'une contravention de 3^{ème} classe (68 €).



Installation de canisettes

Lors de la dernière campagne et à la demande des administrés, Monsieur le maire s'est engagé à installer des canisettes pour les déjections canines.

Les agents des services techniques ont mis en place au village, à la salle Saint Exupéry, et au niveau de l'espace Nature et Liberté ce nouvel équipement.

Associations



MÊME EN VACANCES JE DONNE MON SANG !

L'Établissement français du sang et l'association des donneurs de sang bénévoles de Ste-Marie-la-Mer vous invitent à donner votre sang tout l'été.

Info collectes

EN JUILLET

Jeudi 16 juillet - Complexe Oméga - 10h / 15h

Mardi 28 juillet - Salle Communale (village)

14h30 / 19h00

EN AOÛT :

Lundi 10 août - Salle Communale

14h30 / 19h00

Pour donner son sang :

- Être en bonne santé, âgé(e) de 18 à 70 ans et peser au moins 50kg
- Ne pas venir à jeun et bien s'hydrater
- Se munir d'une pièce d'identité pour un premier don

Durée : environ 45min dont 10min de prélèvement

Vous avez un doute sur votre éligibilité au don du sang, faites le test ici :

<https://dondesang.efs.sante.fr/puis-je-donner>

L'EFS rappelle que les dons de sang doivent être réguliers (4 fois par an pour les femmes, 6 fois pour les hommes) et constants car la durée de vie des produits sanguins est limitée : 7 jours pour les plaquettes, 42 jours pour les globules rouges.

#Partagezvotrepouvoir #1H3VIES

Crèche



Babilou

Pour la rentrée, inscrivez vous à la crèche intercommunale « Les Petits Salanquais »

Ne tardez plus,
Faites votre demande sur :
<https://babilou.tfaforms.net/4741732>



État Civil

Ils nous ont quittés

- | | |
|--|---|
| • Francine MASTIN le 09 septembre à 72 ans | • Marie-Louise SALVADOR épouse FAIGT le 14 janvier à 82 ans |
| • Jeanne CORDESSE le 15 septembre à 89 ans | • Joseph GUÉLL le 18 janvier à 91 ans |
| • Yann GREDER le 25 septembre à 46 ans | • Paul VALENTIN le 20 janvier à 74 ans |
| • Luce FOURQUIÉ veuve BILLY le 12 octobre à 91 ans | • Anne-Marie MONTAGNÉ le 26 janvier à 72 ans |
| • Eugène RUIZ le 10 octobre à 91 ans | • Jacqueline MALET épouse LÉCHENAULT le 03 février à 67 ans |
| • Virginie CASNER le 15 octobre à 48 ans | • Richard WROBLEWSKI le 10 février à 66 ans |
| • Marguerite GERDÉRÉS veuve LOPEZ le 17 octobre à 95 ans | • Pierre MILLAR le 13 mars à 78 ans |
| • Miguel ZAPATA SOLA le 27 octobre à 74 ans | • Denis SOUCAT le 19 mars à 69 ans |
| • Alain FERRANDO le 28 octobre à 63 ans | • Jean BOUSQUET le 19 mars à 87 ans |
| • Gilbert PALOMBA le 16 novembre à 76 ans | • Christian FABRE le 02 avril à 90 ans |
| • François PEREZ le 19 novembre à 89 ans | • Laetitia POINTEL le 03 avril à 33 ans |
| • Max MUylaERT le 28 novembre à 77 ans | • Georges GOFFINET le 17 avril à 87 ans |
| • Jeannine VINSON veuve CAHANIER le 09 décembre à 78 ans | • Denise MAHUET veuve THIMONIER le 22 avril à 85 ans |
| • Claude PARINELLO le 10 décembre à 83 ans | • René GRAU le 24 avril à 78 ans |
| • David ATTIAS le 19 décembre à 82 ans | • Miguel ROS le 06 mai à 77 ans |
| • Jacques BONMARCHAND le 21 décembre à 58 ans | • Francis TASTU le 21 mai à 85 ans |
| • François QUINTANA le 29 décembre à 52 ans | • Ginette BÉDRIGNANS le 23 mai à 90 ans |
| • Robert SIMON le 30 décembre à 69 ans | |
| • Jean-Claude PAROT le 10 janvier à 77 ans | |

Les nouveaux petits Sainte-Marinois

- | | |
|---|---|
| • Julien LAFONT le 20 septembre chez Yannick LAFONT et Elodie BATUT | • Mya GALSOMIES le 24 février chez Michaël GALSOMIES et Amandine DURAND |
| • Tiago ROMAN GRANADO le 13 octobre chez Jonathan ROMAN et Alexandra GRANADO | • Maël MARTINEZ le 25 février chez Eric MARTINEZ et Marjorie DOUTRES |
| • Alexandre VERGES le 24 octobre chez Thierry VERGES et Aurélie BIDAULT | • Lara LEPRETRE le 26 février chez Rudy LEPRETRE et Anaïs CALVET |
| • Maëlyn TABARY le 29 octobre chez Alexandre TABARY et Emmanuelle PEREZ | • Ghjuvana MARCH le 09 mars chez Jérôme MARCH et Emma SAUNIER |
| • Carlota MESTRES RAMOS le 15 décembre chez Antoni MESTRES RAMOS et Pauline OWONA SHE | • Joma BIELLE le 11 mars chez Cyrille BIELLE et Losjana PANHWANG |
| • Keola HEURTAUX le 20 janvier chez Jordan HEURTAUX et Anne-Sophie AUPROUX | • Maylo SEUZARET le 12 mars chez Michaël et Ambre PIFFETEAU |
| • Maël TACHEAU le 27 janvier chez Gaël TACHEAU et Alexandra IKIL | • Malia DEBOEVER le 08 mai chez Morgan DEBOEVER et Anne-Laure DA SILVA |
| • Ilyan MAATALLAH le 03 février chez Walid MAATALLAH et Séverine FLORIOT | • Ambre DAVID le 10 mai chez Nicolas DAVID et Sabine APTEL |
| • Margot CASAS le 22 février chez Yannick CASA et Fabrisa GIRAUD | • Gabriel SCHNEIDER le 22 mai chez Romain SCHNEIDER et Aurélie FINUCCI |
| • Roxane FOURNIER le 23 février chez Julien FOURNIER et Angélique FAZILLE | |

Les Pacs

- | | |
|---|---|
| • Aurélie BIDAULT et Thierry VERGES le 26 septembre | • Dayana HAETTY et Emmanuelle HENNUY le 17 décembre |
| • Sylvie FLAMAND et Pierre FERNANDEZ le 12 novembre | • Pascale RIBES et Patrice BENETTON le 08 janvier |
| • Martine KEERMELCKBRUGGE et Alain ALGARRA le 28 novembre | • Françoise IBRY et Philippe CONTE le 12 février |
| • Neide DOS SANTOS et Pedro VIEIRA PINTO le 10 décembre | • Aurélie VERRET et Bruno VILAGRAN le 14 février |
| | • Otavia FAGES et Vincent PEFFERKORN le 17 février |
| | • Carla GUIGLION et Simon LOPEZ le 03 mars |

Les mariages

- | | |
|--|--|
| • Jean-François TORRE et Paulette GRANAL le 28 septembre | • Jacqueline MALET et Thierry LÉCHENAULT le 17 janvier |
| • Lazaro NAVARRO et Marie SERANO le 28 septembre | • Pascale SOLONA et Charles TRÉMEAU le 25 janvier |
| • Michaël GARCIA et Amina BAYAD le 05 octobre | • Maurice DEMBIERMONT et Karen DUFRANE le 25 février |
| • Joël JULIA et Claudette BÉGUÉ le 19 octobre | • Mohammed BOUGRINE et Nadia DJEDOU le 29 février |
| • Gilles FOURCADE et Marie BEGUE le 25 octobre | • Thibaut PAGNON et Mathilde ALEX le 14 mars |
| • Chantal MENTEC et Serge MAITRE le 05 décembre | |
| • Carole PURAYE et Laurent PRUVOST le 07 décembre | |

DÉPÔT DE GERBE

Comme l'exige la tradition, Monsieur le maire, Edmond Jorda, et ses adjoints ont déposé une gerbe et observé une minute de silence devant la plaque des anciens maires de la commune.
Les élus se sont ensuite rendus au monument aux morts déposer une gerbe et observer une minute de silence.
L'ensemble de la cérémonie s'est déroulée dans le respect des gestes barrières.



RÉSULTATS CONCOURS PHOTO

Francis Brunet, élu délégué à la culture, a mis à place au printemps 2019 un concours de photographie ouvert à la population.
Cette initiative participative et culturelle a connu un réel succès.
Aussi, plus de 60 photos ont été soumises aux votes d'un jury composé d'élus, de professionnels de la photo et de techniciens.
Monsieur Gil a été le lauréat de ce concours avec sa photographie « le banc poème ».
La photo a eu les honneurs de la traditionnelle carte de vœux de la commune.

SIGNATURE CONVENTION

Le 28 février dernier, Pierre Roig, encore maire de Sainte-Marie et vice-président de Perpignan Méditerranée Métropole, délégué à la protection du trait de côte, a signé une convention entre l'ObsCat (observatoire des côtes sableuses catalanes) géré par l'agence de l'urbanisme catalane, l'ensemble des communautés de communes du littoral et les partenaires financiers (BRGM, l'université de Perpignan, Parc Marin).
Cette convention est l'aboutissement d'un travail de plusieurs années et va permettre de lutter contre le recul du trait de côte à l'échelle intercommunale.



TRAVAUX AVENUE GRABATEILS

La réfection de la rue des Grabateils est en cours de signalisation.
Les entreprises ont réalisé le busage afin d'améliorer les écoulements des eaux de pluie.
Les travaux ayant pris du retard durant la période de confinement, les équipes ont débuté les enrobés de la voirie fin Juin.
A la demande des administrés, la rue des Grabateils sera dotée d'une piste cyclable, d'un cheminement piéton et d'une partie carrossable. L'ensemble sécurisera cette artère majeure de notre commune.
La fin des travaux est prévue le 28 Juillet.

